

HANDICAP, SOLIDARITÉS

INFOGRAPHIE SUR LE HANDICAP EN SEINE-ET-MARNE



Aujourd'hui, 8 % des Seine-et-Marnais sont en situation de handicap et pour 80 % d'entre eux, il s'agit d'un handicap invisible (troubles psychiques, cognitifs...). Le Département de Seine-et-Marne vient en aide aux personnes en situation de handicap. Le point en infographie et chiffres clés.



Créé le: 25/01/2022

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN SEINE-ET-MARNE

LES CHIFFRES CLÉS

* au 31/12/20

111 218

personnes* bénéficiant d'au moins un droit auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), soit **8 %** des Seine-et-Marnais.

LA SCOLARISATION

8 000

élèves en situation de handicap (3,5 % des élèves scolarisés)

Scolarisation individuelle inclusive

76 %

Scolarisation collective (Ulis)

24 %

49 % d'hommes

51 % de femmes

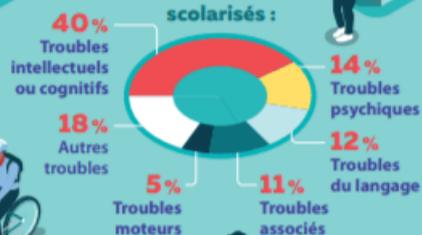
Répartition par âge



LES PRINCIPAUX DROITS ACCORDÉS EN 2020

- Carte mobilité inclusion (carte d'invalidité) **29 %**
- Reconnaissance travailleur handicapé **19 %**
- Allocation adulte handicapé (AAH) **11 %**
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) **6 %**
- Formation professionnelle **6 %**
- Prestation de compensation du handicap **5 %**

Déficiences des élèves scolarisés :



LE BUDGET CONSACRÉ PAR LE DÉPARTEMENT

(Budget 2022)

169 M€

Dont : **116,5 M€** pour l'hébergement des personnes handicapées (frais d'hébergement, frais liés à la dépendance...)

52,5 M€ pour le maintien à domicile (aide ménagère, prestations financières, adaptation du logement, habitat et réinsertion, culture, associations...)



© ROKO VOKO

Vers une société plus inclusive

Accompagnement, conseil, informations, aides à l'autonomie... Ce sont autant de sujets dont se saisissent le Département de Seine-et-Marne afin de venir en aide aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leur famille, et construire une société plus inclusive.

Cette volonté se traduit par plusieurs actions mises en œuvre le Département pour faciliter le quotidien des adultes et des enfants handicapés :

1. garantir le maintien à domicile en toute sécurité des personnes,
2. couvrir leurs besoins quotidiens,
3. faciliter leurs déplacements et l'accès à des emplois adaptés.

CHIFFRES-CLÉS

111 218

Seine-et-Marnais

bénéficient d'au moins un droit auprès de la MDPH 77 (données enregistrées le 31 décembre 2020).

8 000

élèves seine-et-marnais

sont en situation de handicap (soit 3,5 % des élèves scolarisés).

116,5 M€

sont versés par le Département

pour l'hébergement des personnes handicapées (dans le budget 2022)

52,5 M€

sont versés par le Département

pour le maintien à domicile (dans le budget 2022)

Quels sont les services ?

Le handicap est l'une des priorités de la nouvelle majorité départementale. Afin d'aider les 8% de Seine-et-Marnais en situation de handicap, plusieurs dispositifs existent :

- les 6 [Points Autonomie Territoriaux \(PAT\)](https://www.seine-et-marne.fr/fr/points-autonomie-territoriaux) et leurs antennes répartis sur l'ensemble du territoire Seine-et-Marnais,
- la [Maison départementale des personnes handicapées \(MDPH 77\)](https://www.seine-et-marne.fr/fr/mdph77),
- les 14 Sapha (services seniors, aînés, personnes handicapées et aidants) au sein des [14 Maisons départementales des solidarités](https://www.seine-et-marne.fr/fr/maisons-departementales-des-solidarites).

Ces services départementaux accueillent, informent et accompagnent au quotidien les personnes en situation de handicap.



La force de nos équipes c'est d'être présentes sur les questions du quotidien : aide au logement, téléassistance, transport...

Bernard Cozic vice-président en charge des solidarités

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Département verse la prestation de compensation du handicap (PCH) qui est une aide financière personnalisée prenant en charge des dépenses liées au handicap d'un adulte ou d'un enfant. Plus d'informations sur [seine-et-marne.fr/handicap](https://www.seine-et-marne.fr/fr/handicap) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/handicap>).



Consultez le [dossier handicap du Seine & Marne mag](https://magazine.seine-et-marne.fr/2022/01/le-handicap-grande-cause-departementale/) (<https://magazine.seine-et-marne.fr/2022/01/le-handicap-grande-cause-departementale/>) sur l'E-mag du Département.